AR Prefecture
043-200073401-20230330-2023021-DE
Reçu le 12/04/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 021**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 20/03/2023

Membres en exercice : 43 présents : 29 Votants : 30 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 30

SEANCE du 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt -trois le jeudi 30 mars à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Echappée à Saint-Julien-Chapteuil.

Membres présents : Roudil Aymeric, Devidal Joël, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand-Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Roche Patrick, Loucao Elisabeth, Ribes Michel, Guenard Chantal, Gentes Laurent, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Françis, Defay André, Ferret André, Mourlevat Marie-Agnès,Behar Daniel, Cabanes François, Sivet Martine, Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Miramand Christine.

Procuration de : Veysset Marie-Christine à Mourlevat Marie-Agnès.

Secrétaire de séance : Ferret André

OBJET : Convention d'objectifs entre la communauté de communes Mézenc Loire Meygal et l'EPIC Mézenc Loire Meygal Tourisme - AVENANT N°1

Le président expose :

A la demande de l'EPIC, il est proposé de modifier la rédaction de l'article 6 de la convention comme suit :

Le montant de la subvention est imputé sur le budget de fonctionnement de la collectivité pour la partie fonctionnement et sur le budget investissement pour sa partie investissement .

Calendrier de versement : 4 versements à part égale : janvier, avril, juin, octobre

Après discussion et à l'unanimité le conseil communautaire adopte cette modification et autorise le président à signer l'avenant ;

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme